

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/08/2025 - 6470 - 2022 B 01325 - 918 587 858 - A.I.P.C

DÉPOSÉ LE

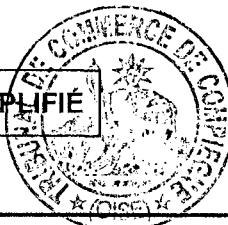
01 AOUT 2025

Tribunal de Commerce de Compiègne

N°

Le Greffier

BILAN SIMPLIFIÉ



DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 1594H * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise		A.I.P.C. - SIREN : 918587858		Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois		12		Durée de l'exercice précédent		12	
				Exercice N clos le		31/12/2024	
				Exercice N-1 clos le		31/12/2023	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	29 457	030	15 461	13 996	21 263
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	29 457	048	15 461	13 996	21 263
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	10 202	052		10 202	11 000
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	10 593	070		10 593	10 457
	Créances autres (3)	072	10 378	074		10 378	3 611
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	15 447	086		15 447	39 832
	Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	46 620	098		46 620	64 900	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	76 077	112	15 461	60 616	86 163
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		200		200	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		20		20	
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131		132			
	Report à nouveau	134		33 968		1 629	
	Résultat de l'exercice	136		866		32 339	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142		35 054		34 188	
Provisions pour risques et charges		TOTAL II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		7 056		10 719	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		11 738		14 464	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	0	172	4 620	5 707	
	Comptes courants d'associés	173		2 148		21 085	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
TOTAL III		176		25 562		51 975	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		60 616		86 163	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		3 263
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

CAP GESTION
21 rue de Rezzons
60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
Tél. 06 82 83 26 49
SELASU au capital de 200€
Siret 847 968 070 00015 - Naf 7022Z

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

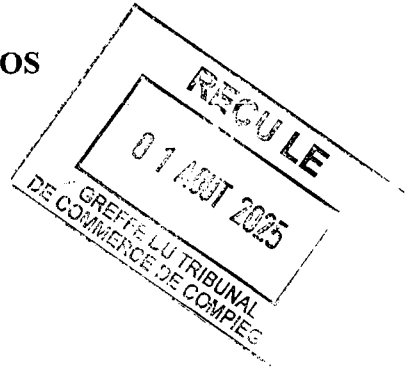
DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.I.P.C - SIREN : 918587858							
A - RÉSULTAT COMPTABLE					N clos le 31/12/2024	N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises		209		210			
Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	130 576	112 324	
Production vendue services		217		218			
Production stockée				222			
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226	4 500		
Autres produits				230	107	4 175	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	135 183	116 499	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises)				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	63 896	42 259	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	798	-6 100	
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		immobilier	242	37 461	34 553	
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	751	244	797	750	
Rémunérations du personnel				250	17 944		
Charges sociales				252	5 562		
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	7 267	6 327	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259		262	58		
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	133 783	77 789	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	1 400	38 710	
Produits financiers		(III)		280			
Produits exceptionnels		(IV)		290			
Charges financières		(V)		294	381	664	
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	(VI)	347	300			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348				
Impôts sur les bénéfices		(VII)		306	153	5 707	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	866	32 339	
B - RÉSULTAT FISCAL				312	866	314	
Reporte le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2							
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316			
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles			322			
	Impôts et taxes non déductibles			324	153		
	Divers dt intérêts excédentaires	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	Zone franche urbaine	987		342	
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	Jeune entreprise innovante	989			
	Zone restruct. défense	127	Zone revitalisation rurales	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG 44 quaterdecies	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992	Zone de développement prioritaire	993			
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	1 019	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356		
Déficits antérieurs reportables						360	
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	1 019	372

CAP GESTION
 21 rue de Ressons
 60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
 Tél. 06 82 88 26 49
 SELASU-au-capital-de-200€
 Siret 847 968 070 00015 - Naf 7022Z

**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**



EXERCICE CLOS LE 31/12/24

L'an deux mil Vingt-cinq et le 7 juillet à 14 heures, L'actionnaire de la société AIPC, SASU au capital de 200 euros, dont le siège social est au 14 Rue de Vichelles, 60350 CHELLES s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

ASSOCIE PRESENT

- Monsieur DHERBOMEZ Théo, propriétaire de 200 actions, numérotées de 1 à 200.

L'assemblée est présidée par Mr DHERBOMEZ Théo.

Le président constate que l'actionnaire présent possède 200 actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGL,
- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31/12/24,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,

- Affectation du résultat au 31/12/24,
- Fixation de la rémunération de gérance.

L'assemblée générale donne acte à la présidence :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition de l'associé pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, le président rappelle les objectifs pour l'exercice en cours et définit le budget prévisionnel 2025. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé, sur rapport de la présidence, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constatent l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code et donc l'absence d'impôt société normalement acquitté sur ces dépenses.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/24, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 866 euros.

La Société est soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prescrit par la loi, approuve les conventions visées aux articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 mentionnées au dit rapport. Chacune des dites conventions soumises à un vote, a été approuvée par l'associé ayant droit au vote sur les dites conventions.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus en entier au président pour l'exercice clos le 31/12/24 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire, considérant que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice s'élevant à 866 euros, décide de l'affectation suivante :

- en report à nouveau 866 euros

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

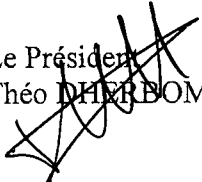
L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer la fonction de gérance.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui lecture faite a été signé par l'actionnaire.

Le Président
Théo DHERBOMEZ



SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES

918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31/12/24

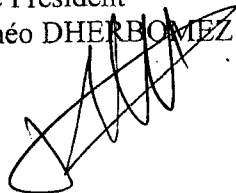
Elle décide d'affecter :

Le bénéfice de 866 euros de la manière suivante :

- en report à nouveau

866 euros

Le Président
Théo DHERBOMEZ



SASU AIPC
-SASU-AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES

918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013

RAPPORT DE GERANCE

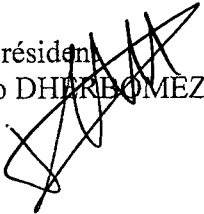
EXERCICE CLOS LE 31/12/24

Le produit courant d'exploitation est de 135183 euros.

Les charges d'exploitation sont de 133783 euros.

L'activité de l'exercice du 01/01/24 au 31/12/24 dégage un résultat bénéficiaire de 866 euros.

Le Président
Théo DHIERBOMEZ

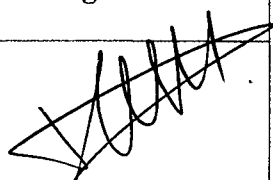


SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES

918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

N° d'ordre	Associés	Actions	Signature
1	Monsieur DHERBOMEZ THEO	200	

SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES

918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013

ANNEXE

- NEANT

CAP GESTION
21 rue de Resson
60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
Tél. 06 82 83 26 49
SELAS au capital de 200€
Siret 847 988 878 00012 - Nat 20222

